

**TAXE SUR LES PANNEAUX D’AFFICHAGE
FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

Ce formulaire dûment complété et signé doit être renvoyé à l’Administration communale de Héron au plus tard dans le mois du placement du panneau.

Coordonnées du propriétaire du ou des panneaux d’affichage OU du terrain/du mur sur lequel se trouve le panneau si le propriétaire du ou des panneaux n’est pas connu :

NOM :

PRENOM :

STRUCTURE REPRESENTEE :

ADRESSE :

CP :

LOCALITE :

Nombre de panneaux	Situation des panneaux (Adresse)	Dimensions panneaux	Superficie

Fait à, le

Signature :